

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-SEPTIÈME SESSION



CINQUIÈME COMMISSION
4e séance
tenue le
mardi 13 octobre 1992
à 10 heures
New York

Documents officiels

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 4e SEANCE

Président : M. DINU (Roumanie)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

EXPRESSION DE CONDOLEANCES A L'OCCASION DU TREMBLEMENT DE TERRE SURVENU EN
EGYPTE

POINT 106 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE FINANCIERE ACTUELLE DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE FINANCIERE DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

POINT 124 DE L'ORDRE DU JOUR : ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGETAIRES DU
FINANCEMENT DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

POINT 110 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFERENCES

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE

A/C.5/47/SR.4

4 janvier 1993

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

EXPRESSION DE CONDOLEANCES A L'OCCASION DU TREMBLEMENT DE TERRE SURVENU EN EGYPTÉ

1. M. MAQTARI (Yémen) présente ses condoléances au Gouvernement et au peuple égyptiens à l'occasion du tremblement de terre survenu dans ce pays.
2. Le PRESIDENT s'associe à ces condoléances au nom de tous les membres de la Commission.
3. M. ELZIMAITY (Egypte) remercie le Président de ses condoléances.

POINT 106 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE FINANCIERE ACTUELLE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/46/600 et Add.1 à 3, A/46/765; A/C.5/47/13)

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE FINANCIERE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/46/600 et Add.1 à 3, A/46/765; A/C.5/47/13)

POINT 124 DE L'ORDRE DU JOUR : ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGETAIRES DU FINANCEMENT DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES (A/47/484)

4. M. THORNBURGH (Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion) déclare que l'ONU se trouve à la croisée des chemins et qu'il lui faut prouver qu'elle peut effectivement s'adapter et évoluer avec son époque. L'Organisation doit s'acquitter de nouvelles missions de rétablissement et de maintien de la paix, qui viennent s'ajouter à ses fonctions traditionnelles d'organe de discussion, de définition de normes dans des domaines tels que les droits de l'homme et d'élaboration de programmes socio-économiques pour les pays en développement. Nombreux sont ceux qui doutent qu'elle puisse être à la hauteur des circonstances.
5. Une occasion unique est aujourd'hui donnée à l'ONU de jouer dans le monde le rôle que prévoient ses fondateurs, ce qui lui a pendant longtemps été impossible, en raison du climat politique qui prévalait pendant la guerre froide.
6. La situation financière globale de l'Organisation reste extrêmement préoccupante. Au 12 octobre 1992, les contributions non acquittées s'élevaient à 1,2 milliard de dollars, dont 550 millions de dollars au titre du budget ordinaire et 605 millions de dollars au titre du financement des opérations de maintien de la paix. Seuls 18 Etats Membres avaient intégralement versé leurs contributions au budget ordinaire et aux opérations de maintien de la paix.
7. Pendant pratiquement toute l'année 1992, il a fallu faire des emprunts par prélèvement sur divers fonds de maintien de la paix pour couvrir les besoins de trésorerie d'autres opérations de maintien de la paix.

/...

(M. Thornburgh)

En outre, toutes les réserves étant épuisées, il a également fallu, depuis le mois d'août, effectuer des prélèvements sur les fonds de certaines opérations de maintien de la paix pour couvrir les besoins de trésorerie du budget ordinaire. Quelque 80 millions de dollars ont déjà été empruntés par prélèvement sur les fonds de maintien de la paix pour permettre au Secrétaire général de faire face aux obligations et à l'Organisation de continuer de fonctionner. Celui-ci a indiqué dans son rapport sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/47/13) qu'il fallait percevoir au moins 400 millions de dollars de contributions entre le 30 septembre et le 31 décembre 1992, faute de quoi budget ordinaire et opérations de maintien de la paix se trouveraient simultanément à sec.

8. M. Thornburgh relève avec satisfaction que le principal pays contribuant récemment versé 229 millions de dollars, ce qui constitue l'essentiel de sa contribution au budget ordinaire, et que le troisième pays contribuant vient de verser 18 millions de dollars. Il ne doute pas que d'autres Etats Membres mettront tout en oeuvre pour s'acquitter de leurs obligations financières statutaires envers l'Organisation en versant leurs arriérés et en s'acquittant des contributions dont ils sont redevables, car c'est là le seul moyen de résoudre les difficultés financières de l'ONU. Les règles en vigueur stipulent que les Etats Membres doivent s'acquitter de leurs contributions dans le mois suivant la communication du Secrétaire général leur notifiant le montant des sommes dues.

9. Le manque de fonds pour faire face aux dépenses, l'incertitude permanente quant aux ressources dont on disposera dans l'avenir immédiat et la précarité constante de la situation financière de l'Organisation sont autant de facteurs qui rendent toute gestion efficace de l'ONU extrêmement difficile.

10. Plusieurs propositions visant à résoudre les problèmes financiers à moyen et long terme de l'Organisation ont été avancées à la quarante-sixième session, ainsi que dans le rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277-S/24111) et dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/47/1) présentés à la session en cours. Il convient toutefois de noter que, même si ces propositions sont acceptées, elles n'auront pas d'effet immédiat sur la situation de trésorerie pour le reste de 1992.

11. Dans son rapport "Agenda pour la paix", le Secrétaire général a indiqué qu'il n'y avait plus aucune commune mesure entre les tâches confiées à l'Organisation et les moyens financiers mis à sa disposition et que les mesures à prendre pour assurer dans le long terme la sécurité financière de l'Organisation étaient d'une telle importance et d'une telle complexité qu'il convenait d'informer davantage le public et de gagner son appui.

12. A cet effet, le Secrétaire général et la Fondation Ford ont récemment annoncé la formation d'un groupe consultatif international, coprésidé par un ancien président de la Réserve fédérale des Etats-Unis et un ancien gouverneur adjoint à la retraite de la Banque japonaise de développement. Ce groupe est

/...

(M. Thornburgh)

est composé de nombreux experts financiers et gouvernementaux éminents, venant du monde entier. Le Secrétaire général a l'intention de transmettre les recommandations du groupe à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session. Il est possible de trouver des solutions efficaces, pour peu qu'existe une volonté politique de s'attaquer aux problèmes financiers de l'Organisation, mais c'est à l'Assemblée générale qu'il revient de prendre les décisions voulues.

13. Le plan général du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995 (A/47/358) présente les estimations préliminaires du Secrétaire général quant aux ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activité proposé pendant le prochain exercice biennal. Le plan général a été établi sur la base des activités existantes et prévues et d'un budget globalement stable. Vu le rôle accru de l'ONU dans de nombreux domaines, il est possible et souhaitable de modifier sensiblement la répartition du personnel et des autres ressources entre les divers chapitres du budget-programme. Si les budgets des opérations de maintien de la paix sont en augmentation rapide, le budget ordinaire joue toujours un rôle essentiel dans le financement de toutes les activités de l'ONU.

14. Dans le plan général du projet de budget-programme pour 1994-1995, il est proposé d'allouer davantage de ressources à quatre domaines : politique d'ensemble, coopération internationale pour le développement, droits de l'homme et affaires humanitaires. Le rang de priorité des services communs d'appui, notamment de l'administration et de la gestion et des services de conférence, serait revu à la baisse. Les priorités établies se reflètent non seulement dans la répartition des ressources mais également dans la myriade de décisions prises chaque jour par l'Organisation; loin d'être une simple opération technique, la définition de priorités fait partie intégrante du discours politique propre aux débats sur le budget. Déclarer que chaque programme est prioritaire revient à dire qu'aucun ne l'est réellement.

15. La Cinquième Commission doit également examiner le rapport du Secrétaire général sur le prototype d'un nouveau mode de présentation du budget (A/C.5/47/3). Le Secrétariat estime que le nouveau mode de présentation qui est proposé constitue une simplification très positive, qui permettra à l'Assemblée générale de statuer plus facilement en matière budgétaire.

16. En ce qui concerne la planification des programmes, la Commission est saisie des premières révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1992-1997. Il est proposé de modifier 40 programmes pour tenir compte des nouvelles activités prescrites depuis l'adoption du plan, ainsi que des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, de la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la première phase de la restructuration du Secrétariat. La Cinquième Commission devra également examiner la recommandation du Comité du programme et de la coordination tendant à ce qu'un prototype de nouveau mode de présentation du plan à moyen terme lui soit présenté en 1993. Le Département de l'administration et de la gestion estime

(M. Thornburgh)

que le plan à moyen terme devrait être remanié en profondeur, car il est difficile, du fait de sa longueur et de sa complexité, d'avoir une perception claire des orientations de l'Organisation; en outre, les Etats Membres ne participent pas réellement à la définition de son contenu.

17. Il est indiqué dans les prévisions révisées pour l'exercice biennal 1992-1993 (A/C.5/47/2), à propos des initiatives prises par le Secrétaire général dans le cadre de la première phase de restructuration du Secrétariat, que la suppression de 13 postes de rang élevé au Secrétariat permettrait de réaliser des économies de l'ordre de 4 millions de dollars. Cette mesure, pleinement conforme à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, résulte de la décision du Secrétaire général de simplifier la structure du Secrétariat, de sorte à mieux définir les responsabilités et à assurer une mise en oeuvre plus cohérente des programmes de l'Organisation. Les unités administratives au Siège ont aussi été regroupées en sept départements, dirigés par huit secrétaires généraux adjoints.

18. Les opérations de maintien de la paix, dont le financement représente plus de 2,5 milliards de dollars en 1992, constituent le programme le plus coûteux jamais engagé par l'ONU. Dix des 12 opérations en cours sont financées par des contributions statutaires, les crédits pour 1992 allant de 21 millions de dollars pour la MINURSO à 838 millions de dollars pour l'UNAMIC/APRONUC. Deux des trois opérations engagées en 1992 (APRONUC et FORPRONU) sont les plus coûteuses jamais lancées. Les ressources nécessaires à la poursuite des opérations en cours pour une période supplémentaire de six mois sont estimées à 1 milliard de dollars.

19. Des liquidités importantes sont nécessaires chaque mois pour l'APRONUC, la FORPRONU et la FINUL. Le versement des contributions aux opérations de maintien de la paix a une incidence directe sur leur situation de trésorerie; en l'absence de progrès en ce domaine, les comptes spéciaux de certaines d'entre elles pourraient être déficitaires à la fin de l'année. Il a fallu continuer en 1992 à emprunter sur les fonds destinés aux opérations de maintien de la paix pour faire face aux besoins de trésorerie. Des prêts, qui n'ont pas encore été intégralement remboursés, ont été consentis au GOMNUII, à l'ONUSAL et à l'UNAVEM. En outre, une partie des fonds nécessaires au lancement de la Mission d'observation des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) provient du Fonds d'affectation spéciale pour les opérations de rétablissement et de maintien de la paix. Seule la MINURSO n'a pas connu de problèmes de financement en 1992 et ce en raison d'une réduction de ses activités.

20. La situation de trésorerie serait pire si les Etats qui fournissent des contingents étaient remboursés selon le schéma prévu. En fait, seul un acompte à ce titre pour l'APRONUC et la FORPRONU a été versé. Les montants dus aux Etats qui fournissent des contingents s'élèveront fin octobre à 250 millions de dollars.

/...

(M. Thornburgh)

21. La Cinquième Commission sera également saisie de la question des anomalies dans la répartition des pays entre les quatre groupes de contribuants. Certains Etats Membres ont demandé au Secrétaire général que l'on procède à un reclassement des pays en faisant intervenir dans les calculs, notamment, les taux de change et des chiffres réalistes en ce qui concerne le revenu national par habitant.

22. Pour ce qui est de la gestion des ressources et des contrôles financiers, le Secrétaire général et le personnel attachent une grande importance à leur responsabilité de gardiens vigilants et de gestionnaires prudents des ressources de l'Organisation. Ils veillent à ce que celles-ci soient affectées aux programmes pour lesquels elles ont été autorisées et utilisées dans un souci d'économie à ce qu'il soit strictement rendu compte de l'emploi des fonds à tous les stades.

23. Dans son rapport sur les comptes de l'Organisation pour l'exercice biennal 1990-1991 (A/47/315), le Comité des commissaires aux comptes a appelé l'attention de l'Assemblée générale sur un certain nombre de fraudes avérées ou présumées. Dans tous les cas, c'est l'Administration qui a découvert ces fraudes et les mesures voulues ont été prises pour récupérer les fonds et imposer des sanctions disciplinaires. Le Secrétaire général a l'intention à cet égard de proposer la création d'un poste d'inspecteur général à l'échelle du système des Nations Unies, en tenant compte du fait que d'autres organismes s'acquittent déjà de certaines des fonctions qui lui seraient dévolues. Malheureusement, un certain nombre de ces organismes n'ont pas été à la hauteur de leur tâche et le système des Nations Unies n'est pour l'instant pas en mesure d'assumer les nouvelles responsabilités que lui confieront les Etats Membres.

24. Il est tout aussi important de maintenir et améliorer les contrôles financiers et autres contrôles internes; la mise en place du système intégré de gestion (SIG) y contribuera largement. Les vérifications internes des comptes de l'Organisation portent essentiellement sur la fiabilité des informations, le respect des orientations, plans, procédures, règles et règlements, la protection des avoirs, l'utilisation efficace et parcimonieuse des ressources et la réalisation des objectifs assignés aux programmes.

25. Le rapport du Secrétaire général concernant l'examen du Bureau des services de conférence (A/47/336) est le fruit d'une enquête du Service consultatif de gestion et des travaux du Département de l'administration et de la gestion. Il a déjà été décidé de lancer des projets pilotes pour mettre en oeuvre certaines des recommandations relatives aux services de traduction et l'on étudie les moyens de faire un meilleur usage des services d'entreprises extérieures.

26. Un rapport sur les services de conférence à Vienne sera également présenté à la quarante-septième session. On a progressé en 1992 vers la création d'un service de conférence unifié, qui serait géré par l'Office des Nations Unies à Vienne. Celui-ci examine actuellement cette question avec l'ONUDI.

/...

(M. Thornburgh)

27. La mise en oeuvre du projet de disque optique se poursuit; celui-ci est désormais installé à Genève et à New York, où des cours de formation ont été organisés. On entreprendra de relier au système les missions des Etats Membres à New York au cours du quatrième trimestre de 1992.

28. La charge de travail du Bureau des services de conférence est de plus en plus lourde, car celui-ci doit faire face aux demandes accrues des Etats Membres en matière de réunions programmées, de conférences et de production rapide des documents. Il n'existe que trois options pour remédier à cette situation évidemment intenable : diminuer le volume de travail des services de conférence en limitant le nombre des réunions et conférences, modifier les prestations ou accroître les capacités. Le Département de l'administration et de la gestion est disposé à jouer pleinement son rôle en optimisant les ressources disponibles, grâce à une meilleure utilisation des nouvelles technologies et une meilleure gestion des ressources humaines; toutefois, sa tâche serait grandement facilitée si les Etats Membres décidaient d'examiner sérieusement le calendrier actuel des réunions et conférences pour voir si certaines d'entre elles ne sont pas tout simplement inutiles. On pourrait par exemple envisager un moratoire sur les conférences internationales jusqu'au cinquantième anniversaire de l'ONU, en 1995, afin de se donner le temps d'examiner cette question en profondeur.

29. Il est indispensable de poursuivre le programme d'innovations technologiques afin de créer à l'ONU une infrastructure informatique et de télécommunications globale et durable, qui permettrait de tirer parti d'un certain nombre de nouvelles technologies. L'une des principales d'entre elles est la micro-informatique, l'ordinateur personnel étant devenu un vecteur essentiel de mise en commun et d'intégration des données, facilitant ainsi l'exécution des programmes de travail. L'ONU doit avoir à coeur de faire davantage appel aux techniques modernes, ce qui lui permettra en retour de faire un meilleur usage de sa ressource la plus importante, son personnel.

30. Parmi les programmes d'innovations technologiques, le projet de système intégré de gestion (SIG) revêt une importance primordiale. Sa mise en place au Siège devrait commencer début 1993 et s'achever d'ici à la fin de 1993; son installation dans les autres grands centres se ferait en 1994. Une étude du projet conduite par une équipe d'experts indépendants, sur demande de l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session, a confirmé que le SIG aurait les avantages escomptés. La nécessité d'un tel système, qui permettrait à la direction de disposer en permanence des dernières données financières et informations sur le personnel, a été amplement démontrée ces derniers mois. Le SIG constituera un outil stratégique important de gestion de l'Organisation et de rationalisation de ses travaux.

31. S'agissant des questions relatives au personnel, la restructuration engagée vise à consolider les efforts déjà menés en ce sens et à élargir cette opération à d'autres lieux d'affectation que New York. Un certain nombre de départements et bureaux ont été regroupés au cours de la première phase, ce qui a permis de simplifier la structure du Secrétariat et de mieux définir les

/...

(M. Thornburgh)

responsabilités. Dans le même temps, de nouveaux bureaux ont été créés pour permettre à l'Organisation de s'acquitter des nouvelles missions qui lui sont confiées par les Etats Membres. Une fois la nouvelle structure mise en place, on a procédé à un examen détaillé des tableaux d'effectifs en vue de les rationaliser ou de les renforcer selon le cas. Il ne s'agit pas d'une compression des effectifs mais plutôt d'une phase d'adaptation aux nouvelles tâches confiées à l'Organisation.

32. Un gel temporaire du recrutement extérieur dans la catégorie des administrateurs est entré en vigueur en février, ce qui a permis d'examiner au cas par cas s'il faut pourvoir les postes vacants, de tirer le meilleur parti des compétences internes et de transférer les postes vacants superflus à des secteurs en développement rapide, tels que les activités humanitaires et de maintien de la paix. Il ne s'agit pas de modifier les règles financières qui régissent actuellement le transfert de ressources entre les divers chapitres du budget, mais simplement d'indiquer qu'une gestion plus souple des ressources en personnel est le seul moyen de répondre rapidement et efficacement à l'évolution des circonstances et des mandats.

33. Il ressort des discussions tenues avec l'Administration et le personnel dans divers lieux d'affectation hors Siège qu'il fallait prendre des mesures pour accroître les qualifications et améliorer le moral du personnel si l'on voulait rendre l'Organisation plus efficace. Le Département a donc examiné les programmes de formation et a constaté qu'il fallait faire face à des besoins considérables avec un budget très faible. De multiples activités primordiales sont actuellement confiées à l'Organisation, aussi est-il nécessaire de mieux y préparer le personnel. La formation, notamment à la gestion, figure par conséquent au premier rang des priorités. Si la formation à la gestion revêt une telle importance, c'est qu'une direction et une gestion efficaces ont une incidence directe sur le moral, la productivité et l'épanouissement professionnel du personnel. L'ONU ne consacre que 0,27 % de ses dépenses en personnel à la formation professionnelle et à la gestion, alors que les ressources allouées par d'autres organismes des Nations Unies tels que l'UNICEF et la Banque mondiale sont en moyenne huit fois plus importantes. Le Secrétaire général publiera prochainement un rapport sur ce sujet. Si les délégations veulent réellement que les choses changent, elles s'associeront au Département pour dégager les ressources nécessaires.

34. Pendant l'année 1992, des experts en ressources humaines des Gouvernements français et australien ont coopéré avec le Bureau de la gestion des ressources humaines à l'établissement d'un rapport sur l'organisation des carrières, qui sera publié prochainement. Si le plan proposé est mis en oeuvre, la gestion du personnel à l'ONU en sera radicalement modifiée et il sera possible de mettre en place de meilleurs services du personnel.

35. L'une des doléances les plus fréquentes de l'Administration comme du personnel a trait à la lourdeur et à la complexité du système de gestion du personnel qui s'est développé au fil des ans. Il faut donc modifier ce système. Lorsqu'elle examinera le rapport sur l'organisation des carrières,

/...

(M. Thornburgh)

la Commission devrait envisager d'accroître les crédits alloués à la formation professionnelle et à la gestion, adopter des méthodes appropriées d'évaluation du comportement professionnel permettant de responsabiliser le personnel et revoir la procédure d'objection, très lourde. Elle devrait également améliorer la situation des femmes, qui n'occupent actuellement que 30 % des postes soumis à la répartition géographique.

36. En conclusion, le Département de l'administration et de la gestion s'efforce d'améliorer la qualité des services offerts tant aux Etats Membres qu'aux autres départements, de réduire le temps nécessaire à la prestation de ces services ainsi que les coûts, ce qui suppose de veiller à l'utilisation optimale des ressources allouées aux diverses activités. L'objectif est de faire naître une volonté de changement que partageraient tous les membres du Secrétariat. La réforme ne se fera pas en un jour mais le Département est convaincu qu'avec la coopération de toutes les parties concernées, il sera en mesure de rendre compte à la Commission de succès importants à la session de 1993.

37. M. HUSLID (Norvège), parlant au nom des pays nordiques, dit que la Commission a reconnu l'importance capitale des points 106 et 107 de l'ordre du jour en décidant de les examiner au tout début de la session. Il faut avoir à présent la volonté politique de parvenir à un accord qui permettrait d'améliorer la situation financière désastreuse de l'ONU. Les pays nordiques ont du mal à comprendre pourquoi la grande majorité des Etats Membres n'ont pas encore acquitté leurs contributions ni au budget ordinaire ni à celui des opérations de maintien de la paix. Il est paradoxal que certains Etats Membres demandent à l'Organisation d'assumer des responsabilités nouvelles en matière de maintien de la paix alors qu'ils ne lui donnent pas les ressources financières nécessaires pour ce faire. Les membres du Conseil de sécurité ont une responsabilité particulière à cet égard.

38. Les pays qui, à l'instar des pays nordiques, remplissent fidèlement leurs obligations financières envers l'Organisation doivent subir des pressions internes croissantes du fait que les crédits alloués aux opérations de maintien de la paix ont considérablement augmenté et que des sommes importantes dues au titre des remboursements effectués aux pays qui fournissent des contingents à l'Organisation n'ont pas encore été versées. Comme un grand nombre d'Etats ne paient pas leurs contributions, les pays qui ont acquitté intégralement, ponctuellement et inconditionnellement leurs propres contributions dans le passé sont moins enclins à le faire à présent. Il y a là un cercle vicieux qu'il faut briser.

39. Evoquant les propositions concrètes qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (A/C.5/47/13), l'intervenant dit que les pays nordiques sont favorables à la proposition de prélever des intérêts sur les soldes non réglés, pratique courante dans le monde des affaires, et qu'ils espèrent que l'Assemblée générale prendra des mesures énergiques à ce sujet pendant sa quarante-septième session. Ils réitérent également leur ferme appui à l'idée

/...

(M. Huslid, Norvège)

de créer un fonds de réserve temporaire pour les opérations de maintien de la paix pour financer le démarrage des opérations et sont prêts à participer activement à des consultations officielles sur cette question. Ils sont aussi favorables à la proposition d'accroître le Fonds de roulement pour le porter à environ 25 % du montant annuel des dépenses réparties entre les Etats Membres au titre du budget ordinaire, afin d'améliorer la trésorerie.

40. Les pays nordiques ont des réserves à l'égard de la proposition qui tendrait à autoriser le Secrétaire général à contracter des emprunts auprès d'établissements de crédit en cas de déficit, car les emprunts extérieurs ne feraient qu'endetter davantage l'Organisation sans résoudre le problème fondamental des arriérés de paiement. La création éventuelle d'un fonds de dotation des Nations Unies pour la paix est une idée intéressante et originale. Toutefois, l'objectif proposé de 1 milliard de dollars n'est pas raisonnable étant donné la crise financière actuelle, et il faudrait étudier de manière plus approfondie les incidences d'un élargissement de la base de revenus de l'Organisation avant de prendre une décision. De même, la proposition selon laquelle l'Assemblée générale ouvrirait un crédit représentant un tiers du coût estimatif de chaque nouvelle opération de maintien de la paix mérite un examen mais il faudrait en même temps tenir compte de la création éventuelle d'un fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix et des délibérations actuelles relatives aux pouvoirs conférés au Conseil et à l'Assemblée générale. Enfin, tout en admettant que le Secrétaire général peut être amené dans certains cas à passer des marchés sans procéder à des appels d'offres, les pays nordiques pensent qu'il faut éviter de recourir trop souvent à cette méthode pour des raisons d'équité et de rentabilité.

41. Les pays nordiques notent avec intérêt que le Secrétaire général a décidé d'inviter un groupe d'experts internationaux à examiner la question du financement de l'Organisation des Nations Unies et ils attendent ses observations sur le résultat de ces consultations au sein de la Commission pour les commenter.

42. En conclusion, l'orateur exhorte tous les Etats Membres qui n'ont pas encore acquitté leurs quotes-parts pour 1992 ou des années antérieures à le faire avec diligence. Tant que les Etats Membres ne paieront pas intégralement et ponctuellement leurs contributions conformément à leurs obligations statutaires, la crise financière ne pourra pas être résolue.

43. M. KUKAN (Tchécoslovaquie), après avoir appelé l'attention de la Commission sur la gravité de la situation financière de l'Organisation, dit que son pays appuie pleinement la solution proposée dans le document A/46/600/Add.1. Les Etats Membres doivent payer leurs contributions statutaires, d'autant plus que l'Organisation assume à présent des responsabilités plus étendues, après la fin de la guerre froide. Néanmoins, il est également important de prendre des mesures pour améliorer l'efficacité de l'Organisation et limiter la croissance du budget.

(M. Kukan, Tchécoslovaquie)

44. La Tchécoslovaquie est l'un des pays peu nombreux qui verse ses contributions au budget ordinaire de l'Organisation intégralement et en temps voulu. Elle fait également tout son possible pour remplir ses obligations à l'égard des opérations de maintien de la paix même si elle n'est pas toujours en mesure d'acquitter toutes ses contributions dans les délais prescrits. En fait, les données qui sont apparues après la révolution de 1989 ont montré que ce pays était beaucoup moins prospère qu'on ne l'avait cru précédemment. Par exemple, pour tenter de présenter une image flatteuse de l'économie de la Tchécoslovaquie, les autorités précédentes ont fixé des taux de change officiels irréalistes pour la monnaie nationale. Les statistiques qui ont servi à déterminer la contribution de la Tchécoslovaquie au budget de l'ONU ont ainsi exagéré le revenu par habitant réel du pays. En fait, les années 80 ont été une période de crise économique et de déclin pour la Tchécoslovaquie. Elle se trouve actuellement au premier stade d'une transition difficile vers une économie de marché, dans une conjoncture économique défavorable.

45. La délégation tchécoslovaque a l'intention de présenter un projet de résolution à la Commission, dans lequel elle demandera à l'Assemblée générale de transférer la Tchécoslovaquie du groupe B au groupe C dans la formule de répartition des dépenses au titre des opérations de maintien de la paix. Elle a bon espoir que la Commission approuvera cette demande.

46. M. CHUINKAM (Cameroun) dit qu'il est illusoire de demander à l'Organisation d'accomplir des tâches nouvelles de grande ampleur si on ne lui donne pas les ressources nécessaires. De l'avis de sa délégation, les problèmes financiers de l'ONU sont de nature à la fois politique et budgétaire. Certains Etats Membres utilisent le non-versement de leurs contributions comme une arme politique pour influencer l'Organisation alors que d'autres n'ont tout simplement pas les moyens de payer les contributions intégralement et en temps voulu. L'orateur espère que la réforme récemment engagée au Secrétariat mettra fin à l'argument de l'inefficacité et qu'elle obligera les pays appartenant à la première catégorie à faire comprendre très clairement à leurs ressortissants que s'ils veulent que l'Organisation maintienne la paix et la sécurité internationales, ils doivent lui donner les moyens financiers nécessaires. D'autre part, il éprouve une grande sympathie pour les pays qui ne sont véritablement pas en mesure de payer leurs contributions. Le Cameroun a toujours consenti les sacrifices nécessaires pour remplir ses obligations financières mais il l'a fait parfois avec un certain retard.

47. La délégation camerounaise pourrait accepter l'idée de prélever des intérêts sur les arriérés accumulés par les Etats Membres à condition toutefois que l'on établisse une distinction entre les deux catégories d'Etats de manière à ne pas pénaliser injustement ceux qui n'ont réellement pas les moyens de payer. De même, le recours à des emprunts commerciaux est une solution acceptable en cas d'urgence, mais seulement si les intérêts sont payés par les Etats Membres qui ont les moyens, mais pas la volonté de payer leurs contributions statutaires.

/...

(M. Chuinkam, Cameroun)

48. La délégation camerounaise accepte, dans son principe, l'idée de créer un fonds de réserve temporaire pour les opérations de maintien de la paix mais elle ne pense pas que cela puisse résoudre les problèmes de liquidités à long terme. Elle n'est pas hostile à une suspension des dispositions pertinentes du règlement financier pour permettre à l'Organisation de conserver les excédents budgétaires, dès lors qu'il s'agit d'une mesure temporaire, puisque les excédents appartiennent aux Etats Membres. Compte tenu de la croissance exponentielle des activités humanitaires, elle appuie la création d'un fonds autorenouvelable pour l'aide humanitaire, qui serait financé par des contributions volontaires. Elle est également favorable à la perception d'un droit sur les ventes d'armes pour établir un registre des armements, ainsi que sur les voyages aériens internationaux. Exonérer toutes les contributions qui sont versées à l'Organisation par des fondations, des entreprises et des particuliers est une bonne idée tout comme la proposition qui prévoit la création d'un fonds de réserve autorenouvelable de 50 millions de dollars pour les opérations de maintien de la paix. La délégation camerounaise ne peut toutefois pas accepter la proposition connexe qui donnerait à l'Assemblée générale le pouvoir d'ouvrir immédiatement un crédit représentant un tiers du coût estimatif de chaque nouvelle opération de maintien de la paix. A son avis, il faut examiner soigneusement des prévisions de dépenses détaillées avant d'approuver les crédits. Si l'on retient finalement cette proposition, il faudrait approuver les crédits au cas par cas.

49. En ce qui concerne la proposition relative à la passation de marchés, la délégation camerounaise souhaiterait savoir quelles sont les circonstances exceptionnelles qui pourraient justifier une passation de marché sans appel d'offres. Elle aimerait également obtenir une explication détaillée ou une proposition concrète sur une éventuelle modification de la formule de calcul du barème des quotes-parts pour les opérations de maintien de la paix.

50. M. JAMRAH (Malaisie) réitère l'inquiétude que sa délégation ressent au sujet de la crise financière chronique de l'ONU qui se trouve aggravée par l'augmentation sans précédent du nombre de ses opérations de maintien de la paix. Le problème n'est pas dû à une mauvaise gestion financière; il vient du fait que certains Etats Membres, en particulier les principaux contributeurs, n'acquittent pas leurs contributions intégralement et ponctuellement. La délégation malaisienne est particulièrement consternée par le fait que la moitié des arriérés ont été accumulés par deux des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

51. La Malaisie approuve de façon générale les idées proposées par le Secrétaire général dans le document A/C.5/47/13. Elle tient cependant à souligner que les mesures adoptées devraient être provisoires, en attendant que les Etats versent leurs contributions. Elles devraient également être conformes aux dispositions statutaires pertinentes et ne pas imposer un fardeau excessif aux pays en développement qui sont en difficulté.

(M. Jamrah, Malaisie)

52. La proposition avancée par le Secrétaire général, selon laquelle on prélèverait des intérêts aux taux du marché auprès des Etats Membres qui sont en retard dans le paiement de leurs contributions est intéressante et mérite un examen approfondi. Néanmoins, la délégation malaisienne partage l'opinion exprimée dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (A/46/765), selon laquelle il conviendrait de fournir des explications plus détaillées. Il faudrait également déterminer si la proposition considérée est bien conforme aux dispositions pertinentes de la Charte.

53. La délégation malaisienne partage les doutes exprimés par le CCQAB et d'autres délégations quant à la viabilité des emprunts commerciaux. Outre que les intérêts encourus alourdiraient la charge financière de l'Organisation, il serait difficile de s'entendre sur une formule équitable de répartition des dépenses. Par ailleurs, en tant qu'instance mondiale, l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas être débitrice à l'égard de certaines institutions financières commerciales.

54. La création immédiate d'un fonds de réserve autorenouvelable de 50 millions de dollars pour les opérations de maintien de la paix est une suggestion concrète qui devrait recueillir l'adhésion de tous les Etats Membres car ce fonds serait tout à fait analogue au fonds autorenouvelable pour l'aide humanitaire qui existe actuellement. La délégation malaisienne est prête à examiner les modalités de son financement avec les autres délégations intéressées. Elle réserve toutefois sa position sur la proposition relative à la création d'un fonds de dotation des Nations Unies pour la paix d'un montant de 1 milliard de dollars, en attendant que tous les rapports du Secrétaire général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies soient disponibles.

55. M. KINCHEN (Royaume-Uni) dit que sa délégation souhaiterait obtenir des informations plus détaillées sur la situation de trésorerie pour compléter celles qui ont été fournies dans le rapport du Secrétaire général (A/C.5/47/13) et dans la déclaration du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion. Dans le passé, on fournissait des chiffres sur les liquidités disponibles au Fonds général et sur les comptes des opérations de maintien de la paix, à la fin de chaque mois. Le représentant du Royaume-Uni voudrait savoir s'il est possible d'obtenir ces chiffres pour l'exercice en cours, en faisant apparaître la situation réelle pour chaque mois jusqu'à la fin septembre et les projections du Secrétariat pour chaque mois jusqu'à la fin décembre. Ces données seront certainement très utiles aux délégations.

56. Le PRESIDENT dit qu'il demandera au Secrétariat de fournir ces informations.

/...

57. M. INOMATA (Japon) s'associe à la demande formulée par le représentant du Royaume-Uni. Le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion a indiqué que l'on ouvrirait un crédit supplémentaire de 1 milliard de dollars au cours des six mois à venir pour financer toutes les opérations de maintien de la paix mais il y a eu néanmoins un retard considérable dans la présentation des prévisions budgétaires pour la prochaine phase des opérations, retard qui risque d'avoir une incidence sur le programme de travail de la Commission. Si les avis de recouvrement ne sont pas envoyés aux Etats en temps voulu, cela pourrait provoquer une crise financière. Par conséquent, l'intervenant souhaiterait obtenir des éclaircissements sur l'élaboration des propositions budgétaires pour la prochaine phase des opérations de maintien de la paix.

58. M. BAUDOT (Contrôleur par intérim) dit qu'une demande de crédit supplémentaire pour l'opération de maintien de la paix au Cambodge devait être présentée à la Cinquième Commission par l'intermédiaire du CCQAB ce mois-ci. Cependant, cela n'a pas été possible du fait qu'il fallait recueillir des données très précises pour le rapport sur l'exécution du budget pour les six premiers mois de l'opération, qui devait être présenté en même temps que la nouvelle demande de crédit. Les avis de recouvrement seront envoyés immédiatement après la présentation du budget qui devrait en principe avoir lieu à la mi-novembre. En outre, le CCQAB est actuellement saisi d'une demande du Secrétariat tendant à ce que l'on autorise des engagements de dépenses après le 31 octobre et avant que l'Assemblée générale n'adopte le nouveau budget.

59. M. MAQTARI (Yémen) dit que, comme le Secrétaire général, il considère que la crise financière est causée principalement par les retards dans le paiement des contributions au budget ordinaire et aux opérations de maintien de la paix. Il y a néanmoins d'autres facteurs, notamment les sommes importantes consacrées aux experts, qui représentent 80 % des dépenses budgétaires, alors que celles consacrées aux projets humanitaires ne représentent que 20 % du total.

POINT 110 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFERENCES (A/47/7/Add.1, A/47/32, A/47/287 et A/47/366; A/C.5/47/1)

60. M. KARBUCZKY (Hongrie), Président du Comité des conférences, présente le rapport (A/47/32) du Comité et souligne qu'en 1992, celui-ci s'est particulièrement intéressé au contrôle et à la limitation de la documentation. Dans l'ensemble de ses travaux, le Comité a tenu compte des responsabilités que lui avait confiées l'Assemblée générale dans sa résolution 43/222 B, en gardant à l'esprit l'objectif ultime, qui est de permettre une gestion efficace des services de conférence et de la documentation sans compromettre leur qualité. Il s'est donné trois axes de réflexion correspondant aux trois parties qui ont un rôle à jouer pour atteindre l'objectif fixé : les Etats Membres, les organes intergouvernementaux et le

(M. Karbuczky, Hongrie)

Secrétariat. Afin de mieux remplir son propre rôle auprès de chacune, il a défini des principes directeurs à l'intention des Etats Membres et des organes intergouvernementaux et donné des directives au Secrétariat. A l'issue d'un débat approfondi, il a formulé 18 recommandations s'adressant directement à l'Assemblée générale et a communiqué de nouvelles directives au Secrétariat.

61. Le projet révisé de calendrier des conférences et réunions pour 1993 qui figure dans l'annexe I du rapport est essentiellement une mise à jour de celui qui avait été approuvé en 1991, revu et corrigé en vue de permettre une utilisation plus efficace des ressources limitées affectées aux services de conférence, d'éviter les chevauchements et de s'assurer qu'au moment où ils procéderont à l'examen des questions administratives et budgétaires, les organes intergouvernementaux et d'experts auront à leur disposition les données que doit leur fournir le CCQAB. Parmi les recommandations qui sont énoncées aux paragraphes 9 à 16 de son rapport, le Comité a décidé de prier tous les organes subsidiaires de demander l'avis technique du Bureau des services de conférence sur la possibilité de disposer de services de conférence avant de recommander ou de modifier les dates ou la périodicité des sessions futures, afin d'éviter de mettre le Secrétariat devant le fait accompli en arrêtant des dates de session pour lesquelles les services de conférence ne peuvent être assurés par le personnel permanent. Il a également demandé au Secrétariat de présenter à l'Assemblée générale, à la présente session, un état des incidences sur le budget-programme de la restructuration envisagée des mécanismes intergouvernementaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Il a en outre prié le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance de continuer à évaluer leurs besoins en matière de réunions et de documentation afin de les réduire dans la mesure du possible, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session.

62. Le Comité a de nouveau examiné les statistiques d'utilisation des services de conférence d'un échantillon représentatif d'organes des Nations Unies. Il a jugé encourageants, dans l'ensemble, les résultats obtenus en 1991, puisque le taux d'utilisation global a été de 78 %, donc supérieur au seuil de 75 % qu'il avait précédemment arrêté. Comme suite à la demande que l'Assemblée générale a formulée dans sa résolution 44/196, où elle le priait de revoir la méthode de calcul du taux d'utilisation des services de conférence pour qu'on puisse déterminer avec plus d'exactitude le taux d'utilisation global de ces ressources, le Comité a élaboré une nouvelle méthode qui a été mise à l'essai pendant une période de trois ans s'achevant à la fin de l'année 1992. D'autres éléments et calculs ont été introduits dans cette méthode expérimentale qui sera évaluée en 1993, le Comité devant alors examiner chacun des facteurs intervenant dans les calculs (taux d'utilisation, précision de la planification, ratio des séances et indice de disponibilité de la documentation d'avant-session) en vue d'établir des normes pour chacun d'eux.

(M. Karbuczky, Hongrie)

63. Dans sa résolution 46/190, l'Assemblée générale a prié tous les organes subsidiaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social de tenir des consultations officieuses en vue d'améliorer l'utilisation des services de conférence mis à leur disposition, et de rendre compte au Président du Comité des conférences, celui-ci devant analyser les réponses reçues et examiner les cas dans lesquels, pendant au moins trois sessions, le taux d'utilisation a été inférieur au seuil fixé. Le Comité a décidé d'attendre 1993 pour aborder cette question afin de disposer d'informations aussi complètes que possible. Dans l'intervalle, il a néanmoins examiné les informations déjà reçues et a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'engager tous les organes de l'Organisation à accroître la précision de leurs prévisions quant au nombre de séances pour lesquelles ils auront besoin de tous les services, notamment en améliorant la planification des consultations officieuses. Il a également prié le Président de consulter les présidents des organes dont le taux d'utilisation, pour leurs trois dernières sessions, avait été inférieur au seuil établi, dans le but de formuler les recommandations appropriées pour l'utilisation optimale des services de conférence.

64. Afin de sensibiliser les Etats Membres aux mesures qui pourraient être prises pour utiliser de la manière la plus efficace des ressources limitées et des services coûteux, le Comité a prié le Secrétariat de calculer un coût horaire indicatif des réunions et de porter ce chiffre à l'attention des membres de tous les organes de l'ONU. Lors de l'examen de l'évolution des besoins en matière de réunions et de documentation, il a également fait le point de la situation en ce qui concerne la planification coordonnée des services de conférence, en vue de mettre au point un système de planification et de coordination à l'échelle mondiale.

65. Il est essentiel que la documentation soit disponible à temps et qu'elle soit claire si l'on veut que les délégations puissent participer pleinement aux travaux des organes intergouvernementaux. L'ensemble des délégations s'inquiètent de la publication tardive des documents et de leur longueur, comme en témoignent les nombreuses résolutions que l'Assemblée générale a adoptées à ce sujet. A cet égard, il est évident que les Etats Membres et les organes intergouvernementaux ont une part de responsabilité, car leurs actions ou leurs décisions ont souvent des conséquences directes sur les délais de publication, la longueur et le nombre des documents.

66. Le Comité a examiné un rapport sur le respect par les organes subsidiaires de la règle limitant la longueur des rapports à 32 pages et, en vue de réduire le volume de la documentation tout en continuant à fournir aux délégations une information complète, il a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétariat à appeler l'attention de tous les organes, au début des sessions, sur les résolutions de l'Assemblée et les règlements concernant le contrôle et la limitation de la documentation, de prier les Etats Membres de faire preuve de mesure dans leur demande de documentation (distribution de communications comme documents officiels) et la présentation

/...

(M. Karbuczky, Hongrie)

de leurs rapports, et de demander instamment aux organes subsidiaires de respecter la limite des 32 pages, en les encourageant à réduire la longueur de leurs rapports sans en compromettre la qualité ni faillir aux obligations qui leur incombent en la matière.

67. Par ailleurs, le Comité a prié le Secrétariat, en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), d'inclure des informations sur le mode de présentation souhaitable des rapports et les coûts de production de la documentation dans les programmes d'information et de formation destinés aux nouveaux représentants et fonctionnaires des secrétariats participant aux diverses phases de l'élaboration des rapports finals des organes des Nations Unies, afin que ces rapports deviennent plus concis. Il a aussi demandé au Secrétariat d'établir un modèle de rapport final d'organe subsidiaire fondé sur les directives rédactionnelles existantes et de le lui soumettre lorsqu'il reprendra l'examen de ce point de l'ordre du jour.

68. En ce qui concerne la question de l'établissement de comptes rendus de séance, le Comité a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétariat à publier les procès-verbaux de ses séances plénières sous leur forme définitive, étant entendu que des rectificatifs regroupés seraient publiés en temps utile, ce qui permettrait de disposer plus rapidement du texte définitif et de réduire les coûts. Il a demandé au Secrétariat d'examiner la possibilité de publier les procès-verbaux des séances du Conseil de sécurité suivant une procédure analogue.

69. Le Comité a demandé au Secrétariat de lui présenter, à sa session de fond de 1993, un rapport sur la validité des directives servant de base aux recommandations relatives à l'établissement de comptes rendus de séances pour les organes subsidiaires de l'Assemblée générale.

70. Le Comité, constatant une fois de plus que la règle des six semaines pour la publication de la documentation préalable aux sessions n'était pas respectée, a décidé d'insister à nouveau pour que cette règle soit rigoureusement observée, conformément au paragraphe 24 de la résolution 46/190. A ce propos, il a également décidé de recommander à l'Assemblée générale d'exhorter les organes intergouvernementaux à tirer pleinement parti du rapport sur l'état de la documentation d'avant-session lorsqu'ils examinent les arrangements organisationnels pour les sessions de fond, ce rapport étant très utile pour l'organisation de leurs travaux. Il a également recommandé que l'Assemblée générale prie instamment ses organes subsidiaires d'examiner leur ordre du jour pour déterminer s'ils peuvent contribuer au respect de la règle des six semaines, par exemple en fusionnant ou en combinant différents points de l'ordre du jour et en limitant les demandes de documentation d'avant-session chaque fois que possible.

(M. Karbuczky, Hongrie)

71. De plus, le Comité a prié le Secrétariat d'intensifier les consultations et la coopération interdépartements pour que la documentation soit plus souvent disponible en temps utile. Il lui a également demandé de publier à nouveau le document donnant la signification des dates figurant sur tous les documents et d'inclure cette information dans les futures versions du fascicule intitulé "Renseignements à l'usage des délégations".

72. Le Comité a consacré beaucoup de temps à l'examen du Bureau des services de conférence demandé dans la résolution 46/190 et a jugé fort utile le rapport que le Secrétaire général a présenté à ce sujet (A/47/336). Le Comité a pris note des recommandations concrètes que le Secrétariat a formulées et des mesures que celui-ci a prises, mais il a estimé que le rapport coûts-avantages des technologies nouvelles et les incidences financières des différentes recommandations n'avaient pas été suffisamment étudiés. C'est pourquoi il a demandé au Secrétariat de continuer à suivre les facteurs influant sur la productivité du Bureau des services de conférence dans un certain nombre de domaines, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session, par l'intermédiaire du Comité des conférences et du CCQB.

73. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver les révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1992-1997 concernant les services de conférence et la bibliothèque. Pour ce qui est de l'organisation de ses propres travaux, il a décidé de ne pas modifier la durée totale ni la périodicité (annuelle) de ses sessions et de continuer à établir son programme de travail sur une base biennale.

74. Le Comité a examiné un rapport sur l'opportunité et la possibilité d'installer un système d'avertissement adéquat qui serait utilisé chaque fois que le temps de parole des orateurs est limité conformément à l'article 72 du règlement intérieur de l'Assemblée générale (A/47/287). Il a décidé de recommander à l'Assemblée générale de faire installer des dispositifs portatifs comme indiqué au paragraphe 15 du rapport du Secrétaire général, et ce, en nombre suffisant et de la façon la plus économique possible. Il a également recommandé d'appeler l'attention de tous les organes et de tous les utilisateurs sur les avantages de ce système, dont l'adoption pourrait se traduire par des économies importantes au titre des services de conférence.

75. Mme CESTAC (Sous-Secrétaire générale aux services de conférence) dit que les bouleversements enregistrés sur la scène politique internationale ces dernières années ont eu un impact majeur sur le rôle de l'Organisation et, plus précisément, sur le fonctionnement du Bureau des services de conférence (BSC). La fin de la "bipolarisation" des relations internationales a permis à l'Organisation de sortir de la paralysie qui l'avait empêchée de jouer pleinement le rôle que lui assigne la Charte, et les situations qui appellent son intervention se sont multipliées de façon spectaculaire. S'agissant de l'impact de cette évolution sur le Bureau des services de conférence, il serait simpliste de croire que l'intensification et la multiplication des

/...

(Mme Cestac)

opérations sur le terrain ont eu pour effet de faire passer au second plan le rôle traditionnel de l'Organisation en tant que lieu privilégié de la communication entre les Etats. Les situations complexes et souvent tragiques auxquelles l'ONU est désormais résolue à faire face par l'action sur le terrain donnent lieu à une intense activité diplomatique. L'intensification des activités du Conseil de sécurité et la multiplication des opérations de maintien de la paix se sont traduites par une augmentation considérable du volume de la documentation traitée et du service des séances et ont exigé beaucoup de souplesse de la part du BSC, qui doit être prêt à tout moment, à répondre, toutes affaires cessantes, aux exigences du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires (A/47/1). Durant toute l'année 1987, le Conseil avait tenu 49 séances officielles, adopté 14 résolutions et publié neuf déclarations de son président; dans les sept premiers mois de 1992, il a tenu 81 séances officielles, adopté 46 résolutions et publié 43 déclarations présidentielles. Pour le premier semestre de 1987, le volume de la documentation traduite pour le Conseil et ses organes subsidiaires était de 875 900 mots, soit 2 630 pages; pour le premier semestre de 1992, le volume de cette documentation a atteint 8,3 millions de mots, soit environ 25 000 pages, ce qui revient à dire qu'il a été pratiquement multiplié par 10.

76. L'année 1992 marque un tournant historique pour le Secrétariat. Le Secrétaire général a entrepris une vaste réforme du Secrétariat axée sur le rôle nouveau assumé par l'ONU, et en particulier l'intensification de ses opérations sur le terrain. La première phase de cette réforme a consisté à regrouper un certain nombre de bureaux ou départements. En conséquence, l'ancien Département des services de conférence a été transformé en un bureau rattaché au Département de l'administration et de la gestion. La deuxième phase de la réforme, qui est en cours, a consisté à tirer les conclusions, au niveau de l'organisation et des méthodes, de la rationalisation de la structure du Secrétariat décidée au début de 1992. Elle a déjà eu pour effet, en ce qui concerne le BSC, le gel, décidé en août 1992, de 28 postes qui seraient éventuellement redéployés. La gageure pour le Secrétariat est donc de montrer qu'il peut devenir l'instrument efficace et souple qu'exige le renouveau du rôle de l'Organisation, cependant que l'enveloppe budgétaire globale doit demeurer inchangée. Pour le BSC, cette gageure est particulièrement redoutable. D'une part, les Etats Membres sont soucieux de contenir les dépenses afférentes aux services de conférence et, d'autre part, en dépit des efforts conjugués des Etats Membres - par l'intermédiaire du Comité des conférences, du CCQA^B et de la Cinquième Commission - et du Secrétariat, il s'est avéré impossible de réduire les programmes qui constituent l'essentiel du mandat du Bureau, à savoir desservir les réunions des organes intergouvernementaux et des organes d'experts et traiter et diffuser la documentation plurilingue nécessaire à ces organes. En fait, les services du Bureau sont plus que jamais sollicités. Face à ce dilemme, le Bureau s'emploie énergiquement à revoir et perfectionner ses méthodes et l'organisation de ses services, mais il faut bien voir que la marge d'action dont il dispose à cet égard est limitée.

/...

(Mme Cestac)

77. A sa session de 1992, le Comité des conférences s'est essentiellement consacré à la documentation, mais il a aussi abordé des questions qui touchent quasiment tous les aspects du mandat du Bureau des services de conférence. Le Président du Comité ayant déjà fait un exposé détaillé des travaux de cette session, Mme Cestac n'évoquera que quelques points saillants.

78. Tout d'abord, entre autres questions spéciales inscrites à son ordre du jour, le Comité a été appelé à donner son avis sur les révisions proposées au programme 39 du plan à moyen terme pour la période 1992-1997. Ces propositions ne modifient pas les grandes orientations définies dans le plan et ont essentiellement pour objet d'actualiser celui-ci eu égard à l'évolution de la situation dans certains domaines. Le Comité a recommandé d'apporter diverses améliorations au libellé de ces propositions, et ses recommandations ont été portées à l'attention du Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances.

79. Le Comité a aussi approuvé le plan d'un rapport sur la politique de l'Organisation en matière de publications qui doit être soumis à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session, en application de la résolution 46/185 B. Dans une décision connexe, le Comité de l'information, à sa quatorzième session, a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de charger le Comité des publications d'élaborer des critères et de passer en revue toutes les publications et les propositions de publication de manière à assurer, notamment, que chaque publication réponde à un mandat identifiable et à un besoin, vienne en temps opportun et ne fasse pas double emploi avec d'autres publications au sein ou à l'extérieur du système des Nations Unies.

80. Cependant, la question spéciale qui a surtout retenu l'attention du Comité a été l'examen du Bureau des services de conférence demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/190, dont les résultats sont consignés dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/47/336. Cet examen a fourni au Bureau l'occasion, avec le concours de collègues du Service consultatif de gestion et d'un certain nombre d'experts extérieurs, de réexaminer en détail sa structure, son fonctionnement et ses méthodes de travail. Le Comité des conférences a étudié très attentivement le rapport du Secrétaire général et a noté que ce document donnait une bonne vue d'ensemble de la situation actuelle du Bureau. Les recommandations formulées dans le rapport peuvent être rangées en trois catégories. Il y a tout d'abord celles qui, comme il est dit au paragraphe 35 du rapport, peuvent être appliquées par le BSC dans le cadre du mandat et des directives qui régissent son fonctionnement. Des mesures ont déjà été prises en application de ces recommandations.

81. Si la liste des mesures de cet ordre qui figurent dans le rapport n'est pas plus longue, c'est parce que la solution à nombre des problèmes qui ont été relevés au cours de l'étude s'inscrit dans le cadre de la stratégie définie dans le plan à moyen terme pour la période 1992-1997, tel qu'il a été adopté par l'Assemblée générale. Il y a ensuite les recommandations qui, bien

/...

(Mme Cestac)

que n'impliquant aucune modification du mandat du Bureau ou des directives qui régissent son action, ne peuvent être appliquées immédiatement parce que les ressources nécessaires ne sont pas prévues au budget de l'exercice en cours. Le Bureau compte procéder à une analyse rigoureuse du coût et des avantages des mesures recommandées, comme le Comité des conférences l'a préconisé, et, en fonction des résultats de cette analyse, il les fera figurer dans ses propositions budgétaires pour l'exercice 1994-1995. En troisième lieu, il y a les recommandations qui nécessitent des directives ou d'autres décisions des Etats Membres, soit parce qu'elles impliquent des changements dans les méthodes de travail de certains organes, soit parce qu'elles appellent une révision des prestations auxquelles ont droit certains organes dont le taux d'utilisation des services mis à leur disposition est inférieur depuis plusieurs années à la norme fixée par le Comité des conférences. C'est sur ces recommandations, peu nombreuses mais très importantes, que la Cinquième Commission sera appelée à donner son avis.

82. Pour ce qui est de la documentation, le Comité des conférences a déploré l'absence de progrès sur deux points qui retiennent depuis longtemps son attention comme celle de la Cinquième Commission : le respect par le Secrétariat de la règle des six semaines pour la distribution des documents d'avant-session et le respect de la limite de 32 pages fixée pour la longueur des rapports d'organes subsidiaires. Le BSC sait gré au Comité de ne s'être pas borné à recommander à l'Assemblée générale de réaffirmer énergiquement la règle des six semaines, dont le respect par le Bureau implique le respect par les départements auteurs du délai de 10 semaines fixé pour la présentation du manuscrit des documents d'avant-session. Afin de faciliter le respect de la règle des six semaines, le Comité des conférences a suggéré aux organes subsidiaires de s'attacher à rationaliser leur ordre du jour en regroupant certaines questions, ce qui devrait en principe entraîner une réduction du nombre des études et rapports devant être soumis à ces organes avant leurs sessions. Mme Cestac note que le Comité se montre réaliste quant aux effets attendus de ce nouveau rappel, et qu'il assortit sa recommandation d'un appel aux organes concernés pour qu'ils utilisent activement les rapports sur l'état de la documentation qui leur est destinée lorsqu'ils établissent le programme de travail d'une session. Mme Cestac se félicite de voir le Comité non seulement recommander à l'Assemblée générale qu'elle rappelle une fois encore la règle des 32 pages mais encore faire des suggestions qui devraient en faciliter l'application par les organes subsidiaires et par le Secrétariat. Le Comité a demandé qu'un modèle de plan de rapport, établi selon les directives en vigueur, lui soit soumis à sa session de fond de 1994. Elle note aussi avec satisfaction la recommandation du Comité tendant à ce que les Etats Membres s'efforcent de limiter la longueur des communications dont ils ont le droit souverain de demander la distribution en tant que documents officiels de l'Organisation, et à ce qu'ils veillent à soumettre ces communications dans les meilleurs délais et sous la forme la plus complète et concise possible.

/...

(Mme Cestac)

83. Au vu des statistiques disponibles, le BSC ne peut que partager le réalisme agissant dont fait preuve le Comité des conférences, mais le réalisme n'implique pas nécessairement le défaitisme : le Bureau des services de conférence, de la position inconfortable qu'il occupe au bout de la chaîne de production de la documentation, s'emploie inlassablement, d'année en année, à rappeler aux secrétariats des différents organes délibérants la nécessité de respecter les règles fixées par l'Assemblée générale quant au délai de soumission et à la longueur des documents, en soulignant que toute entorse à ces règles risque de perturber le fonctionnement des organes intergouvernementaux. Le Comité des conférences en est parfaitement conscient, aussi a-t-il prié le Secrétariat d'intensifier les consultations et la coopération interdépartements. Lors des réunions de coordination interdépartements, le BSC réaffirme l'importance du respect des règles et, sans se décourager, souligne que les téléscopages entraînés par la soumission tardive des documents grèvent son budget et risquent de nuire à la qualité de la documentation.

84. Bien qu'en ce qui concerne le calendrier des conférences, le Comité se soit borné à examiner les modifications proposées pour 1993 au calendrier biennal adopté par l'Assemblée générale à sa quarante-sixième session, il a examiné un certain nombre de documents de séance indiquant l'évolution de la situation en ce qui concerne le service des séances. Certains progrès encourageants ressortent des informations fournies au Comité, par exemple en ce qui concerne le taux d'utilisation des services de séance mis à la disposition des organes intergouvernementaux et des organes d'experts. Toujours dans le domaine des services de séance, le Comité, dans le contexte de l'examen de la structure et du fonctionnement du Bureau des services de conférence, s'est vivement intéressé à ce qu'il est convenu d'appeler la planification globale des conférences et réunions.

85. Le système de planification globale est un des exemples de mesures prises pour améliorer l'efficacité des services et réaliser des économies. Il s'agit pour la Division de l'interprétation et des séances de maximiser l'utilisation des installations et des services de conférence des Nations Unies à l'échelle mondiale. Le processus commence au stade de l'élaboration du calendrier des conférences. Compte tenu des contraintes qui tiennent au mandat des différents organes, à la filière d'examen des rapports et aux règles établies en ce qui concerne le lieu, la périodicité et la durée des sessions de certains organes, l'on veille à ce que l'échelonnement des réunions dans les trois grands centres de conférence - New York, Genève et Vienne soit aussi uniforme que possible tout au long de l'année. Comme ces contraintes rendent difficile la pleine réalisation de cet objectif, le BSC s'efforce au moins de faire en sorte que les périodes de pointe ne se produisent pas simultanément dans les différents centres, ce qui permet de procéder à des échanges de personnel linguistique. Mme Cestac cite à cet égard l'exemple de l'équipe d'interprètes de l'Office des Nations Unies à Vienne, dont des éléments, pendant la période creuse de l'été, ont renforcé les effectifs du Siège pour assurer le service de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement puis la session du

(Mme Cestac)

Conseil économique et social. L'équipe de Vienne a aussi prêté son concours à l'Office des Nations Unies à Genève en juillet et août 1992. S'agissant de la traduction, il est plus rationnel et désormais possible grâce aux moyens de transmission des textes sous forme électronique de transférer une partie des documents d'un centre à l'autre que de déplacer du personnel. Pour la planification des réunions qui ont lieu en dehors des centres de conférence permanents, le BSC évalue soigneusement les différentes options possibles, afin de déterminer celle qui permet d'assurer au moindre coût les services requis, en tenant compte des paramètres suivants : possibilité d'affecter sans remplacement du personnel permanent de l'ONUG, de l'ONUJ, du Siège ou des commissions régionales; possibilité de recruter localement des interprètes et traducteurs indépendants; et coût comparé de la rémunération du personnel disponible localement et des frais de voyage et des indemnités de subsistance du personnel qu'il serait possible de faire venir des autres centres.

86. Il y aurait bien d'autres exemples à citer en ce qui concerne les mesures prises pour utiliser au mieux les crédits alloués au Bureau des services de conférence pour l'exercice en cours. Dès qu'il a été décidé de remplacer le logiciel Wang par le logiciel WordPerfect dans les centraux de traitement de textes, le Bureau a entrepris de tirer parti des possibilités nouvelles offertes par ce logiciel pour améliorer la présentation des documents tout en réalisant des économies de papier et des économies sur l'entreposage des documents. Conformément à l'une des recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général, le Bureau se propose d'adopter pour la documentation un nouveau format de page qui, sans nuire à la lisibilité, permettra d'accroître le nombre moyen de mots par page de 30 à 40 %. Dans le même ordre d'idées, l'adoption du logiciel WordPerfect va permettre, pour la production des volumes de documents officiels, de recourir beaucoup plus largement à la publication assistée par ordinateur, ce qui devrait se traduire par des économies considérables sur les travaux confiés à des imprimeurs extérieurs. Ces économies seront reflétées dans le projet de budget pour l'exercice 1994-1995. Dans le domaine des publications, l'installation d'un réseau de postes de PAO au Groupe de la cartographie, au Groupe de la présentation graphique et au Groupe de la préparation de copies et de la correction d'épreuves permettra de réaliser des économies substantielles sur les frais d'impression contractuelle. De plus, l'acquisition de presses couleur, d'une glaceuse et d'une nouvelle machine à relier permettra également de réaliser dans les ateliers de l'Organisation une bonne partie des travaux qui devait être confiés à des entreprises privées. Une dernière initiative, sur laquelle le Comité des conférences a émis un avis favorable, a trait à la possibilité de publier directement sous leur forme définitive les procès-verbaux de séance de l'Assemblée générale, les corrections éventuelles étant rassemblées en fin de session dans un rectificatif comme c'est déjà le cas pour les procès-verbaux de la Première Commission. Il sera ainsi possible de réaliser des économies considérables, en ce sens que les procès-verbaux n'auront plus à être imprimés et distribués deux fois et qu'il sera possible, sans recourir à des procédés typographiques, d'obtenir une qualité de présentation analogue à celle des procès-verbaux définitifs tels qu'ils sont

/...

(Mme Cestac)

publiés actuellement. Dans le domaine de la traduction, une fois que les postes de travail en réseau prévus dans le plan à moyen terme seront mis en place, l'on pourra tirer le meilleur parti des possibilités offertes par la traduction assistée par ordinateur, qui permettra aux traducteurs, grâce à un ensemble intégré d'outils informatiques, de consacrer moins de leur temps aux travaux de recherche et de préparation et davantage à la traduction proprement dite. Enfin, des avantages sont attendus des investissements prévus au budget de l'exercice en cours pour la bibliothèque Dag Hammarskjöld. Parallèlement à la rationalisation de la structure organisationnelle de la bibliothèque, l'installation d'un système bibliothéconomique intégré éliminera la nécessité de saisir plusieurs fois les mêmes informations et fera de la bibliothèque un instrument de travail vraiment moderne au service des Etats Membres et du Secrétariat.

87. Les exemples cités par Mme Cestac ont pour but d'illustrer le souci constant du Bureau d'améliorer ses méthodes dans le sens d'une plus grande efficacité et d'une plus grande économie. Dans cette recherche constante des moyens de mieux servir les Etats Membres, le Bureau s'attache à tirer parti de l'expérience des autres organisations du système des Nations Unies dans le cadre unique qu'offrent les réunions interorganisations sur les services linguistiques, la documentation et les publications. Ces réunions, dont les travaux trouvent leur écho au Comité administratif de coordination, fournissent chaque année l'occasion d'échanger des informations, de comparer les problèmes à ceux des autres organisations du système et, dans certains cas, de s'inspirer des solutions que certaines ont pu concevoir.

88. Les initiatives dont quelques exemples viennent d'être donnés montrent assez que face aux difficultés, le Bureau est loin d'avoir une attitude défaitiste ou fataliste. Il n'empêche que de nouvelles questions peuvent être posées sur l'efficacité et la productivité du Bureau des services de conférence, aussi convient-il de brosser un tableau général de la situation présente.

89. En quatre ans, le nombre annuel des séances desservies par le personnel du BSC est passé de 3 700 à plus de 4 000, soit une augmentation de 9 %. Une comparaison entre les six premiers mois de 1992 et la période correspondante de 1988 est encore plus révélatrice. Elle fait apparaître une augmentation de 16 % du nombre des séances avec services d'interprétation, et un bond de 30 % du nombre total de séances, avec ou sans interprétation. Le nombre des affectations d'interprètes requises pour couvrir ces séances a augmenté parallèlement, passant de 28 500 en 1988 à 30 250 en 1991. Le nombre annuel des séances ayant fait l'objet de comptes rendus analytiques est passé, dans le même temps, de 430 à 490; enfin le nombre d'heures de prolongation de séances est passé de 930 en 1987 à 980 en 1991.

90. S'agissant de la documentation, le volume de travail des services de traduction est passé de 86,7 millions de mots en 1988 à 95,4 millions de mots en 1991, soit une augmentation de 10 %, et les chiffres préliminaires pour le premier semestre de 1992 indiquent une augmentation de la charge de travail

(Mme Cestac)

de 9 % par rapport à la même période de 1991. La production des centraux de traitement de textes est passée, entre 1988 et 1991, de 163 millions de mots à 186,5 millions de mots. Le nombre des documents imprimés dans les ateliers de reproduction est passé dans le même temps de 37 700 (676 millions de pages imprimées) à 42 300 (près de 737 millions de pages imprimées), soit, là encore, une augmentation de 9 %.

91. Or, durant la même période, la dotation en effectifs du Bureau des services de conférence n'est pas restée stable : les effectifs ont été réduits de plus de 10 %, et 28 postes d'administrateur ont été gelés quelques mois auparavant aux fins de redéploiement. De toute évidence, seuls des gains de productivité ont permis de faire face, avec un personnel réduit, à un volume de travail sans cesse plus considérable. Dans certains secteurs, ces gains de productivité ont été rendus possibles par l'adoption d'innovations technologiques qui ont permis de rendre les méthodes de travail plus efficaces. Dans d'autres, il n'a pas été possible d'améliorer les méthodes de travail grâce à des innovations technologiques, soit faute de ressources, soit parce que les tâches à réaliser ne se prêtent pas à l'application de telles innovations, et les gains de productivité ont été obtenus grâce à une gestion plus rigoureuse des flux de production. Mais c'est avant tout au dévouement d'un personnel résolu à faire face à des conditions de plus en plus difficiles que l'on doit l'essentiel des gains de productivité enregistrés.

92. Ces progrès sont certes un motif de légitime fierté, mais ils ne doivent pas laisser croire que le Bureau des services de conférence pourra continuer de tenir la gageure évoquée plus haut si les deux tendances contradictoires se poursuivent, à savoir l'expansion constante, et qui semble s'accélérer, du volume de la documentation et du nombre des réunions, d'une part, et la compression des effectifs, de l'autre. A titre d'exemple, les délégations ont déploré que les délais de parution simultanée dans les six langues officielles des comptes rendus analytiques de séances se sont considérablement allongés. La raison en est que lorsqu'il faut décider de l'utilisation de la capacité limitée dont dispose le Bureau, force est de donner la priorité au traitement des documents de session et des documents d'avant-session qui ont été soumis en retard. Le Bureau continuera à la session en cours de produire les comptes rendus analytiques des séances des grandes commissions de l'Assemblée générale dans les langues de rédaction, mais il n'aura pas la capacité voulue pour les faire traduire de telle sorte qu'ils puissent être publiés simultanément dans toutes les langues officielles pendant la session. De plus, il est déjà prévu que le Bureau ne pourra pas traiter la totalité de la documentation requise pour les sessions des organes qui doivent se réunir dans les premiers mois de 1993.

93. Ayant pris le parti d'être réaliste et franche, Mme Cestac se devait de tracer les limites de la marge de manoeuvre dont le Bureau peut disposer face à une charge de travail sur laquelle il n'a aucune prise. Chaque fois qu'il dessert une séance, ou qu'il traite une page de documentation, il ne fait qu'exécuter le mandat que lui ont assigné les Etats Membres. Encore une fois,

/...

(Mme Cestac)

les initiatives constructives qu'il a prises montrent bien que ce constat n'est nullement la marque d'une attitude défaitiste. D'ailleurs, ce constat est aussi celui du Secrétaire général, qui a observé que le nombre des documents demandés est plus important que celui que le Secrétariat est en mesure de produire en temps utile sans que la qualité des documents en souffre.

94. Les chiffres qui illustrent l'augmentation du volume de travail du Bureau portent sur différents secteurs des services de conférence, mais il ne faudrait pas en inférer que les fonctions assignées au Bureau sont indépendantes les unes des autres. Les services de conférence s'articulent en un ensemble intégré, dont chaque élément est tributaire des autres et où la planification et la coordination centrales jouent un rôle crucial. De même, les services de conférence des différents centres des Nations Unies ne fonctionnent pas en vase clos. Les services de conférence du Siège s'intègrent en un réseau mondial qui comprend New York, Genève, Vienne et les commissions régionales. En outre, la prestation au moindre coût de services de conférence de haute qualité requiert une interaction et des consultations constantes avec les Etats Membres et les secrétariats des différents organes.

95. On a tendance depuis quelque temps à croire que l'Organisation, parce qu'elle est plus que jamais engagée dans l'action, relègue au second plan son rôle de catalyseur de la concertation internationale. L'expérience du Bureau des services de conférence tend à prouver qu'il n'en est rien. On a également tendance à critiquer le Secrétariat, au motif qu'il serait une énorme bureaucratie indifférente aux bouleversements historiques qui ont redéfini le rôle des Nations Unies. Il est donc bon de rappeler qu'il n'est rien de ce que fait le Bureau des services de conférence qui ne lui soit dicté par le mandat que lui ont assigné les Etats Membres. Le Bureau s'est toujours fait un point d'honneur de répondre, si difficiles que soient les conditions, aux exigences de la mission essentielle qui lui a été confiée. Le Bureau craint cependant d'avoir pratiquement épuisé la marge de manoeuvre disponible, et il compte plus que jamais sur les Etats Membres, et en particulier sur la Cinquième Commission, éclairée par les patients travaux du Comité des conférences, pour lui donner les moyens de tenir la gageure à laquelle Mme Cestac faisait allusion.

La séance est levée à 13 h 30.